



SYNDICAT MIXTE HAUTS DE FRANCE MOBILITES
COMITE SYNDICAL DU 19 JUIN 2024 A LA CUA D'ARRAS
DE 17 H 00 à 19 H 00

DELIBERATION N° 2024 – 29

Objet : Centrale d'Achats Hauts-de-France Mobilités : Lancement d'un marché de commande de cartes Pass Pass.

Sont présents :

Mr Christophe COULON (avec le pouvoir de Franck DHERSIN), Mr Eric DONNAY (avec le pouvoir de Jacques RICHIR), Mr Julien POIX (avec le pouvoir d'Héloïse DHALLUIN), Mr Louis MARCY (avec le pouvoir de Christophe GRAS), Mr Jean-Roger BERRIER (avec le pouvoir de Grégory BARTHOLOMEUS), Mr Christian FOURCROY (avec le pouvoir de Jean-François MONTAGNE), Mme Marjorie GOSSELET (avec le pouvoir de Philippe MIGNONET), Mr Gaston CALLEWAERT, (avec le pouvoir de Françoise ROSSIGNOL), Mr Etienne PÉRIN (avec le pouvoir de Patricia ADMONT), Mr Christian LEROY (avec le pouvoir de Laurence CHARPENTIER), Mr Vincent LACHERÉ (avec le pouvoir de Claude VERGEOT), Me Véronique THIEBAUT (avec le pouvoir de Amel GAQUERRE), Mr Philippe CARTON (avec le pouvoir de Pascal DEMONT), Mr Claude BACHELET (avec le pouvoir de Julien QUENESSON), Mr Benoît WASCAT (avec le pouvoir de Nicolas SIEGLER), Mr Hervé NAGLIK (avec le pouvoir de Marie CIETERS), Mme Virginie CARON DECROIX (avec le pouvoir de Claude HEGO).

Sont absents / excusés :

Mr Franck DHERSIN, Mr Frédéric LETURQUE, Mr Maxime CABAYE, Mme Mady DORCHIES BRILLON, Mr Jean Michel MICHALAK, Mme Amel GACQUERRE, Mr Jean Christophe LORIC, Mme Paulette JUILIEN PEUVION, Mme Claire MARAIS BEUIL, Mr Adrien NAVE, Mme Héloïse DHALLUIN, Mr Sébastien LEPRETRE, Mr Christophe GRAS, Mr Jacques RICHIR, Mr Alexis HOUSET, Mr Alexandre GARCIN, Mr Raphaël CHARPENTIER, Mr Laurent DUPORGE, Mr Christophe PILCH, Mr Bruno CHRETIEN, Mr Guy MARCHANT, Mr Grégory BARTHOLOMÉUS, Mr Jean François MONTAGNE, Mr Claude HÉGO, Mr Julien QUENESSON, Me Françoise ROSSIGNOL, Mr Philippe MIGNONET, Mr Arnaud BEAUQUEL, Mr Marc THOMAS, Mr Dominique FERNANDE, Mr Olivier ENGRAND, Mme Gaëlle VAUDÉ, Mr Pascal DEMONT, Mr Nicolas SIEGLER, Mme Laurence CHARPENTIER, Mme Patricia ADMONT, Mr Claude VERGEOT, Mr Grégoire FRANKE, Mr Jean Claude THOREZ, Mme Marie CIETERS.

Secrétaire de séance : Monsieur Julien POIX.

Votes Pour : UNANIMITE

Ne participent pas au vote : 0

Abstentions : 0

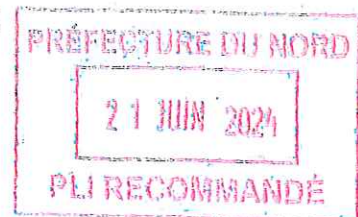
Votes Contre : 0

SYNDICAT MIXTE HAUTS-DE-FRANCE MOBILITES

COMITE SYNDICAL DU 19 JUIN 2024

DE 17 H 00 à 19 H 00

DELIBERATION N° 2024 – 29



Objet : Centrale d'Achats Hauts-de-France Mobilités : Lancement d'un marché de commande de cartes Pass Pass

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Hauts-de-France-Mobilités, réuni, le 19 juin 2024, sous la présidence de Monsieur Christophe COULON, son Président,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique issu de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 et du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018,

Vu les statuts du Syndicat Mixte Hauts-de-France Mobilités,

Vu le Rapport d'Orientation Budgétaire examiné lors de la séance du 22 février 2024,

Vu le Budget primitif 2024 adopté le 27 mars 2024 et l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice 2024 adoptées à ce jour,

Vu l'instruction budgétaire et comptable de la M57,

Vu la délibération N°2023 - 34 du 19 juin 2023 révisant les statuts du Syndicat pour lui permettre de se constituer centrale d'achat,

Vu la délibération N°2023 - 36 créant la centrale d'achat du Syndicat Mixte Hauts-de-France Mobilité,

Vu la délibération N°2024 - 07 révisant les statuts de la Centrale d'Achats Hauts-de-France Mobilités pour élargir sa politique d'achat public aux domaines du covoiturage, de l'autopartage, de l'information voyageur et de la billettique.

CONSIDERANT

- La volonté des Autorités Organisatrices de Mobilités, membres du Syndicat Hauts-de-France Mobilités et inscrites dans la démarche Pass Pass, de travailler ensemble à un meilleur contrôle des dépenses publiques en matière de commandes de cartes Pass Pass,
- La volonté de la communauté Pass Pass d'améliorer la qualité de l'interopérabilité billettique de support dans les Hauts-de-France,
- La qualité de maitre d'ouvrage de la carte Pass Pass pour le Syndicat Hauts-de-France Mobilités,
- L'existence de la Centrale d'Achats Hauts-de-France Mobilités pour permettre à ses membres de développer des stratégies d'acquisition plus efficaces.

DECIDE

- D'autoriser la Centrale d'Achats Hauts-de-France Mobilités à lancer un marché public de commande de cartes Pass Pass en tant qu'intermédiaire, au bénéfice de ses adhérents,
- De lancer cette consultation pour une durée initiale de 2 ans, renouvelable une fois, soit une durée totale de 4 ans,
- De fixer le seuil maximal de cette consultation à la somme de 1 300 000€ HT pour la durée initiale de 2 ans, soit 2 600 000€ HT pour une durée de 4 ans, comme justifié par le récapitulatif en annexe de la présente délibération,
- D'autoriser le syndicat Hauts-de-France Mobilités à adhérer à la Centrale d'Achats Hauts-de-France Mobilités pour cette consultation en tant que bénéficiaire,
- D'autoriser le Syndicat Hauts-de-France Mobilités à commander des cartes et des étuis sur ce futur marché pour ses besoins propres, et à réserver à cet effet une enveloppe financière prévisionnelle de 9 500€ TTC par an sur une durée de 2 ans renouvelable une fois, soit 38 000€ TTC pour la durée totale du marché, à savoir 4 ans.

AUTORISE

- Monsieur le Président du Syndicat Hauts-de-France Mobilités à lancer les procédures prévues par le Code des Marchés Publics, à finaliser et signer les marchés et engagements juridiques et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et au titre de la Centrale d'Achats Hauts-de-France Mobilités.

Le Président,



Christophe COULON

Annexe 1

Les hypothèses de consommation du marché

Des besoins propres à Hauts-de-France Mobilités :

- Une consommation moyenne mensuelle de 200 à 250 cartes ce qui représente :
 - o 2 400 à 3 000 cartes par an, soit 4 800 à 6 000 cartes par période de deux ans ;
- Une consommation additionnelle moyenne de 200 à 250 cartes du fait de la distribution des cartes Pass Pass pour le compte de Pass Pass Électrique et des services IRVE de la Métropole Européenne de Lille ;
- Une consommation totale estimée de 9 600 à 12 000 cartes par période de 2 ans.

Des besoins partenariaux :

- Un besoin de commande estimé en moyenne à 50 000 cartes par an ;
- Une hypothèse maximum basée sur le renouvellement quasi-complet, en 4 ans, du parc de cartes en circulation, à savoir environ 1 500 000 ;
 - o Cette hypothèse tient également compte des arrivées potentielles des réseaux TUS, Pastel et Fablio dans la communauté billettique Pass Pass.

	Nombre de cartes	Prix TTC	Nombre d'étuis	Prix TTC	Prix totaux HT	Prix totaux TTC
Estimation besoin HdFM par an	5 000	7 500,00 €	5 000	2 000,00 €	7 916,67 €	9 500,00 €
Estimation besoins partenaires et HdFM par an	50 000	75 000,00 €	50 000	20 000,00 €	79 166,67 €	95 000,00 €
Estimation renouvellement "total" du parc de cartes	1 500 000	2 250 000,00 €	1 500 000	600 000,00 €	2 375 000,00 €	2 850 000,00 €